



République Française
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MIEUSSY

CONSEIL MUNICIPAL
23 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Publication sur le site internet le 5 juin 2024

N° délibération	Objet	Décision du Conseil Municipal
2024-04-01	Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Avril 2024	Adoptée à l'unanimité
2024-04-02	Création de zones bleues sur la commune de MIEUSSY	Adoptée à 11 Voix Pour, 1 Voix contre et 05 abstentions
2024-04-03	Décisions budgétaires – Créances prescrites de 2008 à 2009 – budget principal M57	Adoptée à 15 Voix Pour et 02 abstentions
2024-04-04	Décisions budgétaires – Créances prescrites de 2008 à 2009 – budget EAU ET ASSAINISSEMENT M49	Adoptée à 15 Voix Pour et 02 abstentions
2024-04-05	DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS REMPLAÇANTS ARTICLE L. 332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	Adoptée à l'unanimité
2024-04-06	Approbation d'une convention PEC avec France Travail relative au contrat de remplacement au service Technique du 27 mai 2024 au 26 novembre 2024	Adoptée à l'unanimité
2024-04-07	Délégations de service public – Rapport annuel du concessionnaire SPL LA RAMAZ pour la gestion du service public des remontées mécaniques, la gestion des pistes de ski alpin et du site nordique – Exercice 2022	Adoptée à l'unanimité
2024-04-08	Décisions budgétaires - Convention de participation de la commune de Mieussy au financement du fonctionnement du service de navettes estivales de la CCMG - Eté 2024 à 2029	Adoptée à l'unanimité
2024-04-09	Acquisitions - Acquisition de terrain sur le secteur « Les Gets »	Adoptée à l'unanimité
2024-04-10	Cession accès le Crôt - parcelles cadastrées 0A-737 devenue 2077, 0A-1537 devenue 2080, 0A-1538, 0A-741 et 0A-1476	Adoptée à l'unanimité
2024-04-11	Date d'exploitation et tarifs station Praz-de-Lys/Sommand – Eté 2024	Adoptée à l'unanimité

République Française
Département de Haute-Savoie
COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☞ Séance du 23 mai 2024 ☞

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Absents : 7 (dont 7 excusés)

Pouvoirs : 5 (GABARROU Christine ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – JANCART Didier ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François- MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – BERTHAUD Mélissa ayant donnée pouvoir à MAURE Nicolas – CUVILLIER Damien ayant donné pouvoir à DUVAL Peggy)

Votants : 17

Secrétaire de séance : MOGEON Elise

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine		✓
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine		✓
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓
JANCART Didier		✓	BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas	✓				

DELIBÉRATION N° 2024-04-10	Cession accès le Crôt - parcelles cadastrées 0A-737 devenue 2077, 0A-1537 devenue 2080, 0A-1538, 0A-741 et 0A-1476
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	

Vu la délibération numéro 2017 10-03/14 du 10 mars 2017 portant sur la cession accès Le Crôt par M. CHARLET Didier,

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal une délibération votée en 2017, enregistrée sous le n°2017-10-03/14 qui avait pour objet la cession de l'accès « Le Crôt » par Mr CHARLET Didier, Mr RACAPE Joseph et Mme RACAPE Sandra.

Mr le Maire précise que la régularisation foncière est en cours par l'intermédiaire de Me DELOINCE mais qu'il apparaît que la désignation d'une parcelle a été omise dans cette délibération.

Il convient donc de rajouter la parcelle anciennement cadastrée 0A-737 devenue 2077.

M. Le Maire rappelle ainsi que la régularisation de cession va se porter sur les parcelles cadastrées 0A-737 devenue 2077, 0A-1537 devenue 2080, 0A-1538, 0A-741 et 0A-1476 (partie soit 2 mètres de large sur tout la longueur).

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024																																																																								
L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																									
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 12 Absents : 7 (dont 7 excusés) Pouvoirs : 5 (GABARROU Christine ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – JANCART Didier ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François- MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – BERTHAUD Mélissa ayant donné pouvoir à MAURE Nicolas – CUVILLIER Damien ayant donné pouvoir à DUVAL Peggy) Votants : 17 Secrétaire de séance : MOGEON Elise																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td>✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BUCHARLES Christine</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td>✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td>✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td></td> <td>✓</td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td></td> <td>✓</td> <td>MAURE Nicolas</td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine		✓	CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine		✓	GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓		GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier		✓	BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas	✓					
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine		✓																																																																	
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine		✓																																																																	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓																																																																		
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier		✓	BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas	✓																																																																					
DELIBÉRATION N° 2024-04-09 ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	Acquisitions - Acquisition de terrain sur le secteur « Les Gets »																																																																								

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'acquisition de 3 parcelles en nature de pré et taillis sous futaies appartenant à Mr LERESTEUX Jean, pour une contenance totale de 20a30ca, dont la désignation cadastrale suit :

DÉSIGNATION CADASTRALE

Commune	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Contenance en m ²
MIEUSSY	H	1450	Les Gets	108
MIEUSSY	H	1452	Les Gets	98
MIEUSSY	H	1454	Les Gets	1824
TOTAL				2030 m ² soit 20a30ca

Mr le Maire précise que Mr LERESTEUX a déjà donné son accord de principe par un courrier reçu en Mairie le 20 avril 2024. La cession de ses 3 parcelles seraient consentie au prix de 2 030€ soit 1€ le m².

Cette acquisition apparaît comme une opportunité à saisir dans un souci de continuité de gestion des parcelles boisées communales situées en amont en permettant d'avoir un accès facilité depuis la route de la Socrie.

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 23 mai 2024 ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																								
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 12 Absents : 7 (dont 7 excusés) Pouvoirs : 5 (GABARROU Christine ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – JANCART Didier ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François- MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – BERTHAUD Mélissa ayant donné pouvoir à MAURE Nicolas – CUVILLIER Damien ayant donné pouvoir à DUVAL Peggy) Votants : 17 Secrétaire de séance : MOGEON Elise</p>																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td>✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BUCHARLES Christine</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td>✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td>✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td></td> <td>✓</td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td></td> <td>✓</td> <td>MAURE Nicolas</td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine		✓	CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine		✓	GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓		GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier		✓	BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas	✓					
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine		✓																																																																	
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine		✓																																																																	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓																																																																		
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier		✓	BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas	✓																																																																					
<p>DELIBÉRATION N° 2024-04-08</p> <p>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</p>	<p>Décisions budgétaires - Convention de participation de la commune de Mieussy au financement du fonctionnement du service de navettes estivales de la CCMG - Eté 2024 à 2029</p>																																																																								

RAPPORTEUR : Monsieur GAUDIN Jean-François

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des Transports,

VU la loi LOM n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités,

VU la loi NOTRÉ n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ainsi que la compétence de la Région en matière de mobilité,

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2021-0039 du 25 novembre 2021 approuvant la modification des statuts de la CCMG, et notamment la reprise de la compétence navettes touristiques du Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre,

VU la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional n°1509 des 15 et 16 décembre 2016 relative à la mise en œuvre des transferts de compétences en matière de transport consécutifs à la (NOTRÉ),

VU la délibération CP-2021-09/02-93-5802 de la Commission permanente de la Région AuRA en date du 17 septembre 2021 portant approbation de la convention de coopération en matière de mobilité conclue entre la Région et la CCMG,

VU la délibération n°CP-2021-11/02-80-6033 de la Commission permanente de la Région AuRA en date du 26 novembre 2021 portant approbation de la convention de gestion des services de mobilité par la

Cette contribution s'établit par un montant correspondant à sa part de la vallée, reflétant indirectement l'usage des mobilités de navettes en corrélation avec son dynamisme, dont son activité touristique.

La clé de répartition retenue est donc la suivante :

Part commune participante = $\frac{(\text{potentiel financier}) \text{ commune participante}}{(\text{potentiel financier}) \text{ total communes participantes}}$

Soit la répartition suivante pour chaque commune, basé sur le potentiel financier de l'exercice 2023 :

	POTENTIEL FINANCIER été
Châtillon-sur-Cluses	5,84%
Mieussy	11,52%
Morillon	10,04%
LRE	2,47%
Samoëns	36,80%
Sixt Fer-à-Cheval	5,66%
Taninges	22,83%
Verchaix	4,84%
TOTAL	100,00%

Les subventions et participations obtenues, autres que la participation de la Région Auvergne Rhône-Alpes seront déduites (participation CCMG, recettes des ventes de titres) des coûts réels financés.

Les communes seront donc appelées à financer le service sur la base des dépenses réelles d'exploitation.

La prévision de dépense pour l'été 2024 s'élève à : 84 392 € HT après déduction de la participation Régionale (la Région participe à hauteur de 50%) et de la participation de la CCMG.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour l'approbation d'une convention à intervenir avec la CCMG sur la participation au financement du service des navettes estivales.

Le projet de convention est proposé entrer en vigueur pour la saison estivale 2024 dès sa signature. La durée de la convention est de 6 saisons estivales de l'été 2024 à l'été 2029, année de la fin du marché public de transport sur lequel est basé le dispositif.

Il est précisé que les modalités de paiement seront les suivantes :

- En une fois avant le 31 décembre, sur la base du service réellement mis en œuvre durant la saison estivale,

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** les termes de la convention de participation au financement du service de navettes touristiques estivales telle que proposée en annexe ;
- **APPROUVE** les clés de répartition du reste à charge des navettes pour les communes tel qu'exposé ci-avant ;
- **PRÉCISE** que la convention prendra effet à compter de la saison estivale 2024 dès sa signature ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la CCMG et tout document y afférent, ainsi qu'à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2024,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

MOGEON Elise




Le Maire,

FORESTIER Régis

République Française
Département de Haute-Savoie
COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☞ Séance du 23 mai 2024 ☞

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Absents : 7 (dont 7 excusés)

Pouvoirs : 5 (GABARROU Christine ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – JANCART Didier ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François- MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – BERTHAUD Mélissa ayant donné pouvoir à MAURE Nicolas – CUVILLIER Damien ayant donné pouvoir à DUVAL Peggy)

Votants : 17

Secrétaire de séance : MOGEON Elise

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine		✓
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine		✓
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓
JANCART Didier		✓	BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas	✓				

DELIBÉRATION N° 2024-04-07	Délégations de service public – Rapport annuel du concessionnaire SPL LA RAMAZ pour la gestion du service public des remontées mécaniques, la gestion des pistes de ski alpin et du site nordique – Exercice 2022
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	

RAPPORTEUR : Monsieur BOSSUT Xavier

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article L.3131-5 qui stipule que : « Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services » ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-3 qui stipule que, « dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte » ;

VU le contrat de concession conclu le 10/08/2017 entre la commune de MIEUSSY et la SPL LA RAMAZ, confiant ainsi à la SPL LA RAMAZ la gestion du service public des remontées mécaniques, la gestion des pistes de ski alpin et du site nordique existantes sur le territoire de la commune de MIEUSSY ;

Monsieur le Maire présente le rapport du concessionnaire relatif à l'exercice comptable 2021- 2022 s'appuyant sur les périodes suivantes :

- Période d'exploitation d'hiver théorique : du 18 décembre 2021 au 10 avril 2022,
- Période d'exploitation d'été réalisée : du 09 juillet 2021 au 26 août 2021

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ☞ Séance du 23 mai 2024 ☞				
L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,					
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 12 Absents : 7 (dont 7 excusés) Pouvoirs : 5 (GABARROU Christine ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – JANCART Didier ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François- MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – BERTHAUD Mélissa ayant donnée pouvoir à MAURE Nicolas – CUVILLIER Damien ayant donné pouvoir à DUVAL Peggy) Votants : 16 (Mme DESEQUELLES n'a pas pris part au vote) Secrétaire de séance : MOGEON Elise					
Présent	Absent	Présent	Absent	Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie	✓	MONTFORT Nadine	✓
CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCHARLES Christine	✓
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille	✓	DUVAL Peggy	✓
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa	✓		
MERCIER Daniel	✓	MAURE Nicolas	✓		

DELIBÉRATION N° 2024-04-06 ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	Approbation d'une convention PEC avec France Travail relative au contrat de remplacement au service Technique du 27 mai 2024 au 26 novembre 2024
---	--

M. Le Maire donne lecture de la convention entre la commune et France Travail relative à un contrat P.E.C (Parcours Emploi Compétences) relative au contrat de remplacement d'un agent affecté au service technique du 27 mai 2024 au 26 novembre 2024 inclus.

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE,

16 voix POUR – Mme DESEQUELLES n'a pas pris part au vote (contrat concernant un membre de sa famille)

- D'approuver la convention ci-dessus entre la commune et France Travail relative à un contrat P.E.C (Parcours Emploi Compétences) pour un agent affecté au service technique, soit une convention du 27 mai 2024 au 26 novembre 2024 inclus
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget primitif du budget principal, exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2024,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

MOGEON Elise




Le Maire,

FORESTIER Régis



<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 23 mai 2024 ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																								
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 12 Absents : 7 (dont 7 excusés) Pouvoirs : 5 (GABARROU Christine ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – JANCART Didier ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François- MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – BERTHAUD Mélissa ayant donnée pouvoir à MAURE Nicolas – CUVILLIER Damien ayant donné pouvoir à DUVAL Peggy) Votants : 17 Secrétaire de séance : MOGEON Elise</p>																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td>✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BUCHARLES Christine</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td>✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td>✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td></td> <td>✓</td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td></td> <td>✓</td> <td>MAURE Nicolas</td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine		✓	CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine		✓	GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓		GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier		✓	BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas	✓				
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine		✓																																																																	
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine		✓																																																																	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓																																																																		
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier		✓	BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas	✓																																																																					
<p>DELIBÉRATION N° 2024-04-05 ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</p>	<p>DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS REMPLAÇANTS ARTICLE L. 332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE</p>																																																																								

RAPPORTEUR : Monsieur BOSSUT Xavier

M. Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.



Mme ABGEON Elise,
Maggia



M. FORESTIER Régis,

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04/06/2024

ID : 074-217401835-20240523-DEL2024_04_05-DE

S'LO

ANNEXE DEL N° 2024-04- 05 du 23 mai 2024

Motifs justifiant le recours au recrutement d'un agent contractuel en cas d'absence d'un fonctionnaire titulaire ou d'un agent contractuel au titre d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique :

- Congé annuel,
- Congé de maladie (ordinaire),
- Congé de longue maladie (et grave maladie),
- Congé de longue durée,
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service,
- Temps partiel thérapeutique,
- Congé de maternité ou pour adoption,
- Congé de paternité et d'accueil de l'enfant,
- Congé de présence parentale,
- Congé parental,
- Congé de formation professionnelle,
- Congé pour validation des acquis de l'expérience,
- Congé pour bilan de compétences,
- Congé pour formation syndicale,
- Congé pour suivre une formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- Congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives agréées ou pour siéger à titre bénévole au sein de l'organe d'administration ou de direction d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou pour exercer à titre bénévole des fonctions de direction ou d'encadrement au sein d'une association ou pour siéger dans les instances internes du conseil citoyen et participer aux instances de pilotage du contrat de ville ou lorsque la personne, non administrateur, apporte à une mutuelle, union ou fédération un concours personnel et bénévole, dans le cadre d'un mandat pour lequel elle a été statutairement désignée ou élue,
- Congé accordé au fonctionnaire invalide pour faits de guerre,
- Congé de solidarité familiale,
- Congé de proche aidant,
- Congé pour siéger comme représentant d'une association déclarée en application de la loi du 1^{er} juillet 1901 ou dans une instance, consultative ou non, instituée par une disposition législative ou réglementaire auprès d'une autorité de l'Etat à l'échelon national, régional ou départemental, ou d'une collectivité territoriale,
- Congé pour accomplir soit une période de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle pour une durée inférieure ou égale à trente jours cumulés par année civile, soit une période d'activité dans la réserve de sécurité civile d'une durée inférieure ou égale à quinze jours cumulés par année civile, soit une période d'activité dans la réserve sanitaire, soit une période d'activité dans la réserve civile de la police nationale d'une durée de quarante-cinq jours.

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024																																																																								
L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																									
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 12 Absents : 7 (dont 7 excusés) Pouvoirs : 5 (GABARROU Christine ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – JANCART Didier ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François- MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – BERTHAUD Mélissa ayant donnée pouvoir à MAURE Nicolas – CUVILLIER Damien ayant donné pouvoir à DUVAL Peggy) Votants : 17 Secrétaire de séance : MOGEON Elise																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td>✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BUCHARLES Christine</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td>✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td>✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td></td> <td>✓</td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td></td> <td>✓</td> <td>MAURE Nicolas</td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine		✓	CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine		✓	GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓		GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier		✓	BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas	✓					
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine		✓																																																																	
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine		✓																																																																	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓																																																																		
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier		✓	BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas	✓																																																																					
DELIBÉRATION N° 2024-04-04 ADOPTÉE 15 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS	Décisions budgétaires – Créances prescrites de 2008 à 2009 – budget EAU ET ASSAINISSEMENT M49																																																																								

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le trésorier et comptable du centre des finances de Taninges, chargé du recouvrement des recettes émises par cette dernière, a adressé en 2022 une liste de titres pour lesquels une action en recouvrement n'est plus possible. Le délai de prescription quadriennale est écoulé.

Le montant total de créances prescrites, présenté et proposé par le comptable public pour le budget principal s'élève à un montant total de 27 644.85 euros.

En 2023, il est proposé à l'assemblée délibérante de constater l'irrecouvrabilité de ces créances pour un montant de 5 976.46 € TTC sur le budget principal,

Dans un principe de sincérité comptable, il est proposé à l'assemblée délibérante de constater l'irrecouvrabilité de ces créances pour un montant de 3 597.58 € TTC sur le budget principal, exercice 2024, correspondant aux périodes suivantes :

Exercice 2008	522.92 euros
Exercice 2009	3074.66 euros

Ces créances correspondent à :

- *Factures eau et assainissement ;
- *divers.



MIEUSSY

PIECE	NUMERO P	EXERCICE	CODE	RAR PRINCIPAL	FRAIS	RAR Prescrites	DATE	ETAPES	Date Etape		
21500	Rôle(s) titre	9.00007E+11	2008	300	117.32	117.32	0	117.32	05/11/19	Mise en demeure standard	21/04/15
21500	Rôle(s) titre	9.00051E+11	2008	300	123.15	123.15	0	123.15	01/09/15	Phase comminatoire facultative	13/02/18
21500	Rôle(s) titre	9.00007E+11	2008	300	40.35	40.35	0	40.35	01/09/15	Phase comminatoire facultative	13/02/18
21500	Rôle(s) titre	9.00051E+11	2008	300	321.68	1	0	1	01/09/15	cdt avec frais	01/09/11
21500	Rôle(s) titre	9.00051E+11	2008	300	355.28	0.28	0	0.28	02/10/13	avis somme a payer	28/12/08
21500	Rôle(s) titre	9.00007E+11	2008	300	40.35	40.35	0	40.35	01/09/15	Phase comminatoire facultative	13/02/18
21500	Rôle(s) titre	9.00051E+11	2008	300	40.36	40.36	0	40.36	01/09/15	Phase comminatoire facultative	13/02/18
21500	Rôle(s) titre	9.00007E+11	2008	300	70.52	70.52	0	70.52	29/08/15	Phase comminatoire facultative	13/02/18
21500	Rôle(s) titre	9.00051E+11	2008	300	88.79	88.79	0	88.79	29/08/15	Phase comminatoire facultative	13/02/18
21500	Rôle(s) titre	9.00007E+11	2008	300	53.38	0.3	0	0.3	02/10/13	avis somme a payer	21/04/08
21500	Rôle(s) titre	9.00007E+11	2008	300	58.87	0.5	0	0.5	02/10/13	avis somme a payer	21/04/08
RAR PRESCRITES 2008							522.92				
21500	Rôle(s) simple(s) 1-1	2009	11	1200	1200	0	0	1200	05/11/19	Mise en demeure standard	21/04/15
21500	Rôle(s) titre	9.00004E+11	2009	300	82.71	82.71	0	82.71	20/07/15	Phase comminatoire facultative	13/02/18
21500	Rôle(s) titre	9.00004E+11	2009	300	117.99	117.99	0	117.99	01/09/15	Phase comminatoire facultative	13/02/18
21500	Rôle(s) titre	9.00004E+11	2009	300	214.21	186.09	0	186.09	01/09/15	Phase comminatoire facultative	13/02/18
21500	Rôle(s) titre	9.00004E+11	2009	300	124.4	124.4	0	124.4	01/09/15	Phase comminatoire facultative	13/02/18
21500	Rôle(s) titre	9.00011E+11	2009	300	82.71	82.71	0	82.71	01/09/15	Phase comminatoire facultative	13/02/18
21500	Rôle(s) titre	9.00004E+11	2009	300	253.55	161.55	0	161.55	09/02/18	SATD employeur	13/02/18
21500	Rôle(s) simple(s) 1-66	2009	11	1799.78	464.2	0	0	464.2	01/09/15	Mise en demeure standard	21/04/15
21500	Rôle(s) titre	9.00011E+11	2009	300	243.08	243.08	0	243.08	22/11/16	Phase comminatoire facultative	09/08/16
21500	Rôle(s) titre	9.00004E+11	2009	300	267.38	257.06	0	257.06	14/01/16	SATD employeur	13/02/18
21500	Rôle(s) titre	9.00004E+11	2009	300	154.87	154.87	0	154.87	29/08/15	Phase comminatoire facultative	28/02/12
RAR PRESCRITES 2009							3074.66				
TOTAL ANNEES 2008 à 2010							3 597.58 €				

Le Maire,
Régis FORESTIER



La Secrétaire,
Mme ADELAN ELISE

[Signature]

Annexe DEL 2024-04-04 des 23 mai 2024

République Française
Département de Haute-Savoie
COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☞ Séance du 23 mai 2024 ☞

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Absents : 7 (dont 7 excusés)

Pouvoirs : 5 (GABARROU Christine ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – JANCART Didier ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François- MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – BERTHAUD Mélissa ayant donnée pouvoir à MAURE Nicolas – CUVILLIER Damien ayant donné pouvoir à DUVAL Peggy)

Votants : 17

Secrétaire de séance : MOGEON Elise

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine		✓
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine		✓
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓
JANCART Didier		✓	BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas	✓				

DELIBÉRATION N° 2024-04-03	Décisions budgétaires – Créances prescrites de 2008 à 2009 – budget principal M57
ADOPTÉE 15 VOIX POUR ET 2	
ABSTENTIONS	

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le trésorier et comptable du centre des finances de Taninges, chargé du recouvrement des recettes émises par cette dernière, a adressé en 2022 une liste de titres pour lesquels une action en recouvrement n'est plus possible. Le délai de prescription quadriennale est écoulé.

Le montant total de créances prescrites, présenté et proposé par le comptable public pour le budget principal s'élève à un montant total de 59.027,13 euros.

En 2023, il est proposé à l'assemblée délibérante de constater l'irrecouvrabilité de ces créances pour un montant de 16 754.75 € TTC sur le budget principal,

Dans un principe de sincérité comptable, il est proposé à l'assemblée délibérante de constater l'irrecouvrabilité de ces créances pour un montant de 24 171.71 € TTC sur le budget principal, exercice 2024, correspondant aux périodes suivantes :

Exercice 2008	5 284.65 euros
Exercice 2009	18 887.06 euros

Ces créances correspondent à :

- *Factures ordures ménagères ;
- *Factures Location de gîte et salles ;
- *Facture pour les frais de secours.

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024																																																																								
L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																									
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 12 Absents : 7 (dont 7 excusés) Pouvoirs : 5 (GABARROU Christine ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – JANCART Didier ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François- MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – BERTHAUD Mélissa ayant donnée pouvoir à MAURE Nicolas – CUVILLIER Damien ayant donné pouvoir à DUVAL Peggy) Votants : 17 Secrétaire de séance : MOGEON Elise																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td>✓</td> <td></td> <td>GILSON Nathalie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BUCHARLES Christine</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td>✓</td> <td></td> <td>JEAN Cyrille</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td></td> <td>✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>CUVILLIER Damlen</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td></td> <td>✓</td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td></td> <td>✓</td> <td>MAURE Nicolas</td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine		✓	CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine		✓	GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓		GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damlen		✓	JANCART Didier		✓	BERTHAUD Mélissa		✓				MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas	✓					
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine		✓																																																																	
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine		✓																																																																	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓																																																																		
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damlen		✓																																																																	
JANCART Didier		✓	BERTHAUD Mélissa		✓																																																																				
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas	✓																																																																					
DELIBÉRATION N° 2024-04-02 ADOPTÉE 11 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 5 ABSTENTIONS	Création de zones bleues sur la commune de MIEUSSY																																																																								

Vu le code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2213-2 ;
 Vu le code de la route et en particulier ses articles relatifs à la police de la circulation routière ;
 CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules à moteur prolongés et souvent abusifs, sur certain secteur de la commune

RAPPORTEUR : Monsieur GAUDIN Jean-François

M. GAUDIN rappelle que le stationnement en zone bleue est un stationnement gratuit mais régulé. Il autorise le stationnement pour une durée limitée afin de favoriser la rotation des véhicules sur une zone donnée.

Ces zones de stationnement sont appelées « zones bleues » car elles sont signalées par des panneaux, matérialisées par un marquage au sol bleu et régulées par un disque de stationnement bleu.

En cas de non-respect de la limite de durée de stationnement, d'absence de disque, de disque mal placé ou non conforme, une infraction au stationnement sera constatée et sanctionnée par une contravention de 2^{ème} classe.

La commune de MIEUSSY a décidé de créer une zone bleue, route de la montagne, à savoir :

- Parking en contrebas de la mairie
- Parking en face de l'épicerie Proxi
- Parking à côté de l'office de tourisme

République Française
Département de Haute-Savoie
COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☞ Séance du 23 mai 2024 ☞

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Absents : 7 (dont 7 excusés)

Pouvoirs : 5 (GABARROU Christine ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – JANCART Didier ayant donné pouvoir à GAUDIN Jean-François- MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à FORESTIER Régis – BERTHAUD Mélissa ayant donnée pouvoir à MAURE Nicolas – CUVILLIER Damien ayant donné pouvoir à DUVAL Peggy)

Votants : 17

Secrétaire de séance : MOGEON Elise

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine		✓
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine		✓
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien		✓
JANCART Didier		✓	BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas	✓				

DELIBÉRATION N° 2024-04-01

ADOPTÉE à l'unanimité

Fonctionnement des assemblées – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Avril 2024

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;
CONSIDÉRANT le Conseil Municipal réuni en date du 22 février 2024 ;

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire.

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024.

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2024,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

MOGEON Elise



Le Maire,

FORESTIER Régis